

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze avril à 20 heures 45 le Conseil Municipal de Saint-Pons de Thomières, légalement convoqué en séance publique s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Georges CÈBE**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur CÈBE Georges, Madame VALETTE Florence, Monsieur HOAREAU Alain, Madame VIVANCOS Catherine, Monsieur BOYÉ Richard, Madame CÈBE Elodie, Madame WACHTER Christiane, Monsieur VIVANCOS Claude, Monsieur PELLISSIER Laurent, Madame THIBAUT Françoise, Monsieur GOOVAERTS Koen, Madame VIVANCOS Chantal, Monsieur CABROL Josian, Monsieur SOULIGNAC Jacques, Madame CABROL Ghislaine, Madame MARÉCHAL Karine.

Absents excusés : Monsieur ANDERS Michael - Monsieur COINTRE Marc - Madame DUBOIS Laura.

Représentés :

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Madame Karine MARÉCHAL est élue secrétaire de séance :

VOTE : UNANIMITE

Compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 11 Décembre 2017 :

Adopté à l'UNANIMITE

.../...

Monsieur CÈBE aborde l'examen de l'ordre du jour.

1°) Compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal :

Monsieur le Maire propose le vote du compte de gestion du budget principal dont le résultat, identique à celui du compte administratif, présente un résultat excédentaire global de 1 480 707,07 euros.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

2°) Compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal :

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit :

Compte administratif principal	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports	0,00	879 712,17		630 695,85	0,00	1 510 408,02
Exercice	1 830 608,73	2 138 259,18	817 855,99	480 504,59	2 648 464,72	2 618 763,77
Total	1 830 608,73	3 017 971,35	817 855,99	1 111 200,44	2 648 464,72	4 129 171,79
Résultats		1 187 362,62		293 344,45		1 480 707,07
Restes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	1 187 362,62	0,00	293 344,45	0,00	1 480 707,07
Totaux définitifs	0,00	1 187 362,62	0,00	293 344,45	0,00	1 480 707,07

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle Madame Florence VALETTE fait procéder au vote.

Après débat, adopté à l'Unanimité

3°) Affectation des résultats du budget principal:

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats :

AFFECTATION DES RESULTATS 2017		
BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		REALISEES
		(en euros)
	DEPENSES	1 830 608,73
	RECETTES	3 017 971,35
	EXCEDENT	1 187 362,62
	DEFICIT	
	RESULTAT NET	1 187 362,62
001	BESOIN DE FINANCEMENT INVEST(def).	0,00
	RESTES A REALISER DEPENSES(invest)	473 796,77
	RESTES A REALISER RECETTES (invest)	0,00
1068	BESOIN NET section INVESTISSEMENT	473 796,77
002	RESULTAT NET GLOBAL	713 565,85

Après débat, adoptée à l'Unanimité

4°) Taux de fiscalité 2018 :

Monsieur le Maire présente l'état des bases fiscales communiqué par les services des finances et propose de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2018.

Après débat, à la Majorité (15 pour, 1 contre), le conseil municipal choisit de fixer les taux comme suit :

Taxe d'Habitation	11,75 %
Foncier Bâti	22,16 %
Foncier Non Bâti	107,02 %

5°) Budget primitif 2018:

Monsieur le Maire présente le projet de budget qui s'équilibre comme suit :

Budget Principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 757 370	2 757 370
INVESTISSEMENT	2 282 124	2 282 124

Après débat, adopté à la Majorité 2 abstentions - 4 contre - 10 pour

6°) Répartition du crédit voté au compte 6558 :

Monsieur le Maire propose la répartition des contributions du compte 6558 comme suit :

Répartition du crédit du compte 6558		
Autres contributions obligatoires		
	Montant global voté :	18 950,00
Répartition		
Ecole privée Saint-Joseph		18 947,06
	Total :	18 947,06
	Solde :	2,94

Après débat, la proposition est adoptée à l'Unanimité

7°) Affectation des subventions sur crédit voté au compte 6574 :

Monsieur le Maire, assisté de Monsieur HOAREAU, présente une première proposition d'affectation de subventions aux associations détaillée comme suit :

ASSOCIATIONS	Attributions votées le 11/04/2017
Aie caramb'art	350,00
Amis de Cavenac	800,00
Amis de l'orgue	900,00
Avenir Saint-Pons Tennis	700,00
Biberon Club	750,00
Black mouton	400,00
Comité des fêtes "Les Tamarous"	6 500,00
Coopérative scolaire Ecole Primaire Frescatis	4 500,00
Coopérative scolaire OCCE 34 Ecole Maternelle de Frescatis	2 500,00
Drahla San Ponesa	250,00
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers du Haut Languedoc	300,00
Ecole Saint-Joseph (O.G.E.C)	2 000,00
FC Vallée du Jaur	160,00
FNATH	50,00
Foyer du Hameau de Brassac	160,00
Généalogie Saint Ponaise	160,00
Groupe Archéologique du Saint-Ponais	700,00
Groupement Cynégétique du Saint-Ponais	300,00
Joyeux cochonnet	160,00
Ligue contre le cancer	160,00
Muay Thai	900,00
Parents d'Elèves Ecole Saint-Joseph (A.P.E.L)	500,00
Pitchouns de Frescatis	1 500,00
Poudre d'Escampette	2 000,00
Prévention routiere	160,00
Professionnels de santé de St Pons et des environs	40 000,00
Randonneurs du Haut Languedoc	160,00
Restaurants du cœur	500,00
Retro meca	300,00
Sapeurs Pompiers (amicale)	400,00
Secours Catholique	300,00
Souvenir Français	310,00
Spéléo Club de Saint-Pons	500,00
Sportive et Culturelle du Saint-Ponais	2 000,00
Sportive Inter-Age	160,00
Telethon	500,00
Tourisme imaginaire	2 000,00
Truite du Jaur	200,00
Un Pau de Maï	160,00
Union Française des Associations de Combattants	50,00
UNRPA Aguze et Jaur	400,00
UPSP	310,00
TOTAUX	75 110,00

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité.

8°) Compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire propose le vote du compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement dont les résultats, identiques à ceux du compte administratif présentent un résultat global excédentaire de 214 854,05 euros.

Après débat, proposition adoptée à l'Unanimité

9°) Compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement:

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement comme suit :

Compte administratif annexe	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports	0,00	98 280,33		95 283,21	0,00	193 563,54
Exercice	427 746,45	455 287,28	260 037,68	253 787,36	687 784,13	709 074,64
Total	427 746,45	553 567,61	260 037,68	349 070,57	687 784,13	902 638,18
Résultats		125 821,16		89 032,89		214 854,05
Restes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	125 821,16	0,00	89 032,89	0,00	214 854,05
Totaux définitifs	0,00	125 821,16	0,00	89 032,89	0,00	214 854,05

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle Madame Florence VALETTE fait procéder au vote.

Après débat, adopté à l'Unanimité

10°) Affectation des résultats du budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats du budget de l'eau et de l'assainissement :

AFFECTATION DES RESULTATS 2017		
SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		REALISEES
		(en euros)
	DEPENSES	427 746,45
	RECETTES	553 567,61
	EXCEDENT	125 821,16
	DEFICIT	
	RESULTAT NET	125 821,16
OO1	BESOIN DE FINANCEMENT INVEST(def).	0,00
	RESTES A REALISER DEPENSES(invest)	395 407,66
	RESTES A REALISER RECETTES (invest)	154 865,06
1068	BESOIN NET section INVESTISSEMENT	125 821,16
OO2	RESULTAT NET GLOBAL	0,00

Après débat, adoptée à l'Unanimité

11°) Prix de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de l'eau et de l'assainissement pour 2018.

EAU	RIX
Prix de l'eau	1,57
Autres redevances	
Pollution (Agence de l'eau)	0,29
Prélèvement (Agence de l'eau)	0,146
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,1550
Prix de l'assainissement collectif	
Montant de la redevance /m3	1,59
Prix global	3,7510
Abonnements	
Alimentation en diamètre 25	60,39
Alimentation en diamètre 32	76,72
Alimentation en diamètre 40	93,02
Alimentation en diamètre 50	109,36
Alimentation en diamètre 80	125,69
Alimentation en diamètre 100	142,02

Après débat, le prix proposé est adopté à l'Unanimité.

12°) Budget primitif de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente le projet de budget qui s'équilibre comme suit :

Budget de l'eau et de l'assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	460 178	460 178
INVESTISSEMENT	598 867	598 867

Après débat adopté à l'Unanimité.

Madame Elodie CÈBE quitte la salle

13°) Etude de remise en état et de valorisation du site de la source du Jaur :

Monsieur le Maire rappelle les termes du débat budgétaire autour du projet de remise en état et de valorisation du site de la source du Jaur. Il présente le projet de cahier des charges pour une étude. Il précise que ce document, élaboré par le CAUE, a été préparé avec le concours des partenaires institutionnels concernés.

Après débat et à l'Unanimité le conseil municipal décide d'approuver le cahier des charges de l'étude tel que proposé, d'autoriser Monsieur le Maire à engager une consultation selon procédure adaptée.

14°) Marchés de travaux et demandes de subventions:

- Marché de travaux - Construction d'un garage municipal

Monsieur le Maire rappelle les termes du débat budgétaire autour du projet de construction d'un garage municipal.

Il présente l'analyse des offres au terme de la consultation d'entreprises qui avait été engagée.

Après débat et à la Majorité (1 abstention), le conseil municipal choisit de confier à :

l'Entreprise LE MARCORY le lot 1 "Gros oeuvre" pour	99 595,45 € HT
l'Entreprise LE MARCORY le lot 2 "Charpentes-Couverture" pour	46 275,44 € HT
l'Entreprise LE MARCORY le lot 3 "Enduit de façades" pour	6 930,00 € HT
L'Entreprise MATTHIEU HENRY le lot 4" Menuiserie-serrurerie" pour	23 225,00 € HT
L'Entreprise BRMI le lot 5 "Electricité" pour	7 082,00 € HT

et autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes.

- Avenant au marché de travaux parking Route de Narbonne

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux a été signé le 20 Novembre 2017 pour l'aménagement du parking de la Route de Narbonne Il précise que des éléments nouveaux qui ne pouvaient pas être décelés avant l'ouverture du chantier ont induit des travaux supplémentaires. Il propose d'établir un avenant au marché initial.

Après débat, le conseil municipal accepte à la Majorité (2 abstentions), l'avenant d'un montant de 10 809,08 euros HT qui représente 14,37% du montant du marché initial, autorise Monsieur le Maire à le signer.

- Demande de subvention Béal de St Mens

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte de la vallée de l'Orb encourage "la gestion optimisée de la ressource en eau" sur la base d'une étude d'état des lieux des prélèvements superficiels du bassin versant du Jaur.

Le béal communal de St Mens pourrait faire l'objet de travaux permettant d'économiser l'eau qui aujourd'hui se perd du fait de son mauvais état. L'Agence de l'eau peut apporter une aide financière.

Après débat le conseil municipal à l'Unanimité valide cette proposition de travaux, autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières et conduire l'opération.

- Demande de subvention Béal de la Tuilerie

Comme pour le béal de St Mens, le béal communal de la Tuilerie sur le ruisseau de Cavenac, se trouve en mauvais état et sur proposition du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb une étude de faisabilité pour la réfection du seuil et la restauration du béal pourrait être engagée.

Après débat le conseil municipal à la Majorité (1 contre) valide la proposition d'étude, autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières et conduire l'opération.

- Demande de subvention à la Région Cathédrale

Monsieur le Maire rappelle les engagements pris pour permettre la restauration de la cathédrale.

Il précise que la commune a bénéficié d'une aide de l'Etat et du Département pour la 1ère tranche de travaux et propose de solliciter la Région pour un financement complémentaire.

Après débat le conseil municipal à l'Unanimité décide de solliciter auprès de la Région Occitanie une aide de 70 600,00 € comme financement complémentaire des travaux de la 1ère tranche.

15°) Tableau des effectifs :

Afin de permettre la bonne organisation des services, Monsieur le Maire propose de réactualiser le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

établi le 11 avril 2018

Emplois	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)			Nombre de postes prévus	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Agents occupant un emploi permanent de la filière administrative		Cat.	Durée hebdo.			
Direction	Directeur général des services (Emploi fonctionnel)	A	35/35	1	1	0
	Attaché principal	A	35/35	1	0	1
	Rédacteur	B	35/35	1	0	1
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35/35	2	2	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35/35	3	3	0
Assistant de gestion administrative	Adjoint administratif	C	35/35	3	1	2
Agents occupant un emploi permanent de la filière technique						
Responsable du service technique	Technicien	B	35/35	1	0	1
Responsable adjoint du service technique	Agent de maîtrise principal	C	35/35	1	1	0
	Agent de maîtrise	C	35/35	1	0	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1ère classe	C	35/35	2	2	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35/35	4	3	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	35/35	8	5	3
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	28/35	2	2	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	27/35	1	1	0
Agent technique polyvalent	Adjoint technique	C	17,30/35	1	1	0
Agents occupant un emploi permanent de la filière médico sociale						
Accompagnement à l'éducation de l'enfant	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	C	35/35	1	0	1
Accompagnement à l'éducation de l'enfant	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	35/35	1	1	0
Agents occupant un emploi permanent de la filière police						
Police	Brigadier chef principal	C	35/35	1	1	0
Agents occupant un emploi non permanent de la filière technique						
En remplacement momentané du responsable du service technique	Technicien	B	35/35	1	0	1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique non titulaire	C	35/35	6	3	3
Agent technique polyvalent	Emplois aidés	C	35/35	3	0	3
Agent technique polyvalent pour besoin saisonnier	Emplois saisonniers	C	35/35	5	0	5
Agent technique polyvalent pour remplacements momentanés	Emplois occasionnels	C	35/35	3	0	3

Après débat adopté à la Majorité (1 abstention)

16°) Avenant à la convention de médecine préventive signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault:

Monsieur le Maire rappelle que, en date du 03 octobre 2016, une convention de médecine préventive a été autorisée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault. Il présente un projet d'avenant portant sur la modification de la tarification

Après débat le conseil municipal approuve à l'Unanimité l'avenant tel que proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

17°) Renouvellement de la convention de gestion des certificats d'économie d'énergie signée avec Hérault Energies:

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé les termes d'une convention établie avec Hérault Energies pour la collecte et la valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

Il précise que cette convention va prendre fin et propose de poursuivre ce partenariat par une nouvelle convention.

Après débat le conseil municipal approuve à l'Unanimité le projet de convention d'habilitation d'Hérault Energies et autorise Monsieur le Maire à le signer.

18°) Signature de la convention de regroupement et de valorisation de certificats d'économies d'énergies TEPCV avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles :

Monsieur le Maire présente le dispositif de valorisation des certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) entré en vigueur depuis le 27 février 2017 dans le cadre du Pays Haut Languedoc et Vignobles (PHLV) au titre du label "Territoire à énergie positive pour la croissance verte".

Il propose de signer une convention de regroupement et de valorisation des C.E.E. avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles pour pouvoir bénéficier de ce programme.

Après débat le conseil municipal approuve à l'Unanimité les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

19°) Modification des statuts de la Communauté de Communes Minervois, St Ponais, Orb Jaur :

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération du 26 janvier 2018 la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb Jaur avait donné un accord pour un changement d'adresse de son siège à compter du 01 mai 2018 et avait ainsi décidé de modifier ses statuts.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette modification.

Après débat le conseil municipal à l'Unanimité donne son accord pour l'implantation du nouveau siège de la Communauté de Communes au N°16 de la Place du Foirail à St Pons de Thomières, en accepte la modification des statuts.

20°) Avis sur dossier d'urbanisme:

Monsieur le Maire expose la teneur d'un projet de construction d'une maison individuelle sur la parcelle cadastrée E N°1058 sur le secteur du Roucas et propose au conseil municipal d'émettre un avis.

Considérant que le projet jouxte des habitations existantes, se trouve à proximité immédiate des réseaux et est de nature à compenser la diminution constante de la population Saint Ponaise, le conseil municipal, après débat et à l'Unanimité donne un avis très favorable.

21°) Questions diverses :

- Proposition d'hommage à Monsieur François GRANIER

Monsieur Alain HOAREAU propose de rendre hommage à Monsieur François GRANIER, décédé récemment, qui a oeuvré tout au long de sa vie pour le développement du sport à St Pons.

Après débat, cette proposition ayant recueilli un avis très favorable, Monsieur le Maire s'engage à porter cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23 heures 40

XXXXXXXXXX